

154

Trimestriel
CESE Wallonie
Janvier 2023

REVUE

Wallonie

Invité

Olivier Servais

Dossier

Ruralité : comment s'y sentir bien ?

Actus

Rapport d'évaluation de la
politique scientifique 2022

 **CESE Wallonie**
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Le passage à l'an neuf est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de tracer des priorités pour celle qui démarre. L'année 2022 avait débuté avec la perspective d'un retour progressif à une situation normale, la crise sanitaire étant progressivement sous contrôle. Cependant, le déclenchement de la guerre en Ukraine, outre ses désastres sur les plans humain et matériel, a rapidement amplifié une augmentation des prix de l'énergie, impactant les citoyens, les entreprises. L'année 2023 est déjà la dernière année complète de cette législature régionale. De nombreux projets devraient être soumis aux organes consultatifs. Parmi les priorités, on peut identifier la mise en œuvre du Plan de Relance de la Wallonie, l'évolution des finances publiques avec, au niveau européen, l'éventuelle adaptation des règles pour mieux tenir compte des investissements publics. La finalisation des Plans Energie-Climat régionaux et nationaux devrait permettre de baliser et de concrétiser les trajectoires nécessaires pour atteindre les engagements ambitieux de réduction des émissions de CO₂.

Le Conseil poursuit ses réflexions sur les enjeux de la ruralité. Le dossier de ce numéro est centré sur la cohésion sociale. Si la participation citoyenne est devenue monnaie courante ces dernières années, les opérations de développement rural ont constitué les premières expériences formalisées en Wallonie, dès 1991. Il s'agit de projets co-construits par les élus et des citoyens, afin d'œuvrer au plus près des besoins du terrain. La Fondation rurale de Wallonie a pu observer une évolution de ces besoins. Tout d'abord, le souhait de disposer de lieux de rencontre où retisser le lien social et redynamiser la vie villageoise. Ensuite, la culture a fait l'objet de projets complémentaires. Enfin, plus récemment, la création de maisons multi-services a permis de compenser la diminution des services aux citoyens.

La Fondation Roi Baudouin mène depuis plusieurs années l'initiative "Vis mon village !" visant à soutenir les habitants qui s'engagent pour faire vivre leur village. Il s'agit de stimuler la participation citoyenne ou associative dans une optique "*bottom up*" au travers d'appels à projet. Cela se concrétise notamment par la création de potagers partagés, de fours à pain, de webradio ou l'aménagement d'espaces publics.

Le programme France services est en cours de développement. Il compte aujourd'hui plus de 2.500 guichets labellisés répartis sur tout le territoire français. Il est apparu à la suite de la crise des gilets jaunes et vise à rapprocher les services publics des citoyens. Après 3 ans de mise en place, un premier bilan du projet est tracé par ses responsables.

Des univers digitaux sont imaginés et mis en œuvre par plusieurs opérateurs : les métavers. Le professeur Olivier Servais, historien et anthropologue à l'UCLouvain, est l'invité de la revue. Il apporte son éclairage académique sur l'impact réel de cet univers virtuel en devenir, sur ses origines, les perspectives et les enjeux qu'il soulève, en termes technologiques, économiques, sociaux ou démocratiques. Pour lui, la question de savoir si le métavers est un buzz marketing ou une révolution économique et culturelle reste ouverte... Bonne lecture et excellente année 2023.



4

Invité
Olivier Servais



8

Dossier
**Ruralité :
comment s'y sentir bien ?**

A EPINGLER

Le vendredi 24 mars 2023, le CESE Wallonie et l'Observatoire du commerce organisent un séminaire intitulé "E-commerce : opportunité ou menace ?". Cet événement aura lieu aux Moulins de Beez, de 9h à 13h.

Plus d'infos prochainement sur
www.cesewallonie.be



22

Actus

Rapport d'évaluation de la politique scientifique 2022

4

Invité

Olivier Servais
"Le métavers : buzz marketing ou révolution économique et culturelle ?"

8

Dossier

Ruralité : comment s'y sentir bien ?

Des lieux pour renforcer la cohésion sociale en milieu rural

10

Témoignages

Polyvalence et partenariats, les maître-mots de la maison rurale de Bioul

14

La maison multi-services de Mellet : un bel exemple de projet participatif

Répondre à la pénurie de médecins en milieu rural

17

Interviews

Yves Dario (Fondation Roi Baudouin)
"Faire vivre les villages grâce aux projets de leurs habitants"

Antonin Faure Daran & Patrick Vautier (ANCT)
"France Services : des services publics au plus proche des citoyens"

22

Actus

Rapport d'évaluation de la politique scientifique

22

Usage(s) des petites voiries : pour une vision intégrée et coordonnée

26

Sans-abrisme : chiffres et analyses

29

La recherche et les sciences au service du patrimoine

31

32

Livres

La sélection du Centre de Documentation

32

Et dans notre bibliothèque numérique

35



Le métavers : buzz marketing ou révolution économique et culturelle ?



Olivier Servais

Une récente campagne publicitaire fait la promotion du métavers, annonçant «l'impact réel de cet univers virtuel». Peu connu du grand public, le métavers est craint par certains, adulé par d'autres. De quoi s'agit-il exactement ? Quelles sont les origines de cet univers virtuel ? Quels sont les défis et les enjeux, en termes technologiques, économiques, sociaux ou démocratiques ?

Olivier Servais, Professeur à l'UCLouvain, reconnu pour son expertise du digital et des univers virtuels, répond à ces questions dans l'interview accordée à la revue Wallonie. Pour lui, la question de savoir si le métavers est un buzz marketing ou une révolution économique et culturelle reste ouverte...

Wallonie : Pensez-vous que le métavers présente de nombreux dangers ou offre plutôt de nouvelles opportunités ?

Olivier Servais : Selon moi, la réponse à cette question ne peut être que double. En effet, le métavers offre de nombreuses possibilités en matière économique, technologique, culturelle ou éducative. Mais, dans le même temps, les risques posés par ce(s) monde(s) virtuel(s) sont réels, que ce soit pour la démocratie, la santé, l'éthique, la sécurité ou l'environnement,... En 40 ans, les évolutions technologiques ont changé notre rapport au monde et transformé fondamentalement nos sociétés. Depuis près de 15 ans, j'analyse les imaginaires des univers virtuels et des jeux vidéo, suivant une approche sociologique et anthropologique. Le métavers s'inscrivant dans la lignée des jeux en ligne, mes récentes recherches portent sur ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur.

Wallonie : Que recouvre le terme "métavers" ?

Olivier Servais : Composé des termes anglais "meta" et "universe", le mot-valise "metaverse" a été francisé en "métavers" et signifie "au-delà de l'univers". L'idée est que le métavers est une version future d'internet, où des espaces virtuels persistants et partagés sont accessibles via des interactions en 3D. Ce qui change est que nous ne sommes plus devant un écran mais dans une expérience immersive. L'ensemble des mondes virtuels sont connectés à internet, lesquels sont perçus en réalité augmentée. Pour avoir accès à cette réalité, il faut disposer d'un appareillage, par exemple un casque audiovisuel (dit casque VR) .

Wallonie : Quelles sont les origines du métavers ?

Olivier Servais : Le métavers a été mis en lumière récemment, suite à l'annonce de Mark Zuckerberg et la création de "Meta" comme structure faîtière de Facebook et WhatsApp. Pourtant, le métavers existe depuis près de 30 ans ! Le concept a été "inventé" par Neal Stephenson, dans son ouvrage "Snow crash" (en français : "Le samouraï virtuel") publié en 1992, soit quelques années avant la généralisation d'internet. Dans ce livre, le héros va échanger, acheter, vivre, combattre dans

un univers parallèle et technologique. La majeure partie du travail pionnier de création d'un métavers est venue de la communauté du jeu vidéo. Les jeux vidéo comme Roblox, Somnium space, CR Chat ou Fortnite sont en quelque sorte des embryons de métavers, avec des mondes virtuels en 3D et des expériences immersives. Aujourd'hui, il y a pas mal d'amalgames entre le métavers et le jeu vidéo. Or, ce sont deux mondes différents, même s'ils sont interconnectés. Alors que le métavers se caractérise par un monde virtuel ouvert et sans objectif (chaque utilisateur peut définir ses propres objectifs), dans le jeu vidéo en ligne, au contraire, il y a un but unique et une narration préalable.

Wallonie : Le premier métavers remonte à... 1985 !

Olivier Servais : Tout à fait : le jeu "Habitat", créé par Georges Lucas (producteur et cinéaste, bien connu du grand public, notamment pour la trilogie Star Wars) est considéré par la littérature scientifique comme le premier métavers. Dans ce jeu en 2D, des connections en ligne sont organisées. Même si elles se limitent à des réseaux locaux (souvenez-vous qu'internet n'existe pas encore, du moins en dehors des universités ou de l'armée), les interactions existent bel et bien. Il est intéressant de constater que c'est un producteur d'imaginaire qui porte ce projet de premier métavers. Par la suite, il faudra attendre près de 20 ans pour que les jeux vidéo connaissent le succès et se rapprochent des expériences immersives. Nous sommes en 2003, 5 ans après la généralisation d'internet en Europe, et "Second life" apparaît. Ce monde numérique va faire le buzz pendant quelque temps, même s'il ne va pas fonctionner comme ses producteurs l'espéraient. Une communauté d'une dizaine de milliers de joueurs existe encore aujourd'hui.

Wallonie : Quelle a été l'évolution des jeux vidéo ?

Olivier Servais : Dès 2003, on assiste au développement de jeux en ligne multi-joueurs, avec des communautés importantes de joueurs qui ont perduré dans le temps. "Eve on line" est un jeu d'origine islandaise qui propose une immersion dans un univers spatial, avec des règles spécifiques. Ce jeu existe toujours et il est difficile d'intégrer la communauté existante très unie, notamment parce

qu'il n'y a aucun manuel explicitant les règles établies par les joueurs. Plus connu qu'"Eve on line", "World of Warcraft" voit le jour en 2004 et a connu un grand succès (le nombre d'utilisateurs a atteint plusieurs millions...). C'est LE jeu qui va populariser les univers immersifs 3D. Un cap est passé avec "World of Warcraft", avec l'intégration d'une monnaie virtuelle et de logiques d'échange. Parallèlement aux joueurs, on voit apparaître des utilisateurs économiques comme ces fameux gold farmers chinois, des joueurs-entrepreneurs qui vont acquérir des biens dans le jeu pour les revendre aux joueurs occidentaux. C'est la première fois qu'un jeu permet le développement d'un univers économique parallèle qui va être régulé. Au fur et à mesure des évolutions technologiques, les jeux en ligne se rapprochent des métavers et des réalités virtuelles. Songeons notamment au jeu "Pokemon Go", où les Pokémon ne sont visibles que via un smartphone, ou le jeu "The Legend of Zelda", dans lequel le joueur évolue en fonction de ses apprentissages.

Wallonie : Comment la réalité s'intègre-t-elle dans ces univers ?

Olivier Servais : Au fur et à mesure de l'évolution des jeux en ligne, on constate l'apparition d'éléments de la vie quotidienne, avec des lieux de loisirs et de rencontres, la construction d'habitations ou l'organisation de mouvements sociaux. Plus intéressante, du point de vue de l'anthropologue que je suis, est l'émergence de ritualités. L'analyse de certains jeux a permis de découvrir des formes de ritualité, comme l'organisation de mariages à la fois en ligne et hors ligne, ainsi que de funérailles ou d'hommages à des disparus. A travers toutes ces cérémonies, la vie, le mariage et la mort font désormais partie intégrante des mondes virtuels.

Wallonie : Les jeux vidéo sont également utilisés dans les écoles et les universités, ainsi que dans les entreprises...

Olivier Servais : En effet, "Minecraft" (apparu en 2011) a été le premier à être utilisé structurellement dans une démarche éducative, même si aujourd'hui, de multiples jeux en ligne sont présents, tant dans les écoles ou universités que dans les entreprises, avec des spécificités liées à chacun d'eux.

CV EXPRESS

Olivier Servais (PhD, 2003) est historien et anthropologue. Il est professeur ordinaire à UCLouvain et l'actuel doyen de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication. Il enseigne l'anthropologie des systèmes symboliques et leur relation à l'environnement dit "naturel" ou "artificiel". Il enseigne également à l'Institut des Arts de Diffusion (IAD) et à l'Université Saint Louis-Bruxelles. Il a enseigné dans diverses universités en Asie, en Afrique et en Amérique, notamment à l'Université de Californie.

Dans ses recherches actuelles, il analyse l'imaginaire des univers virtuels, les jeux vidéo, la sociabilité en ligne, la socialisation des jeunes, l'organisation des groupes numériques en marge et la religion en ligne. Il s'intéresse au Métavers.

Parmi ses derniers ouvrages figurent :

- Servais O., Dans la peau des Gamers, Paris, Karthala 2020 ;
- Servais O., Jeux vidéo, nouvel opium du peuple ? Karthala, Paris, 2020 ;
- Servais O., Douyere D., Catelanni A., Religieux et numérique : Nouvelles conceptualisations dans l'espace francophone, Social Compass, vol. 67, numéro 4, décembre 2020.



Ainsi, "Minecraft" permet de développer la créativité ou l'innovation, et est notamment présent dans les écoles d'architecture. Pour tout ce qui concerne l'interactivité ou la sociabilité, des jeux tels que "World of Warcraft" sont davantage utilisés. Dans les écoles d'ingénieurs, ce seront plutôt des jeux ouverts qui seront exploités, car ils permettent l'intégration d'outils ou de programmes développés par les étudiants.

Au niveau de l'entreprise, tout dépend du secteur d'activité. A nouveau, "Minecraft" permet d'envisager de nouveaux produits économiques. Dans certains univers, l'habillage des avatars est particulièrement développé et offre des potentialités économiques importantes pour de nouvelles entreprises. Les professionnels du graphisme ou le monde de la musique sont très sollicités par les entreprises de ces univers virtuels. Des possibilités pour participer à des réunions réellement immersives sont également offertes par le métavers. Parallèlement à ces univers digitaux, toute une infrastructure matérielle se développe, permettant d'améliorer l'expérience d'immersion. Il s'agit bien entendu des écrans, des casques audiovisuels mais aussi de combinaisons sensorielles, faisant en sorte que tous les sens (et pas seulement la vue et l'audition) puissent être utilisés.

Wallonie : "Le métavers fera partie de notre quotidien dans 5 à 10 ans" titrait récemment un journal belge. Qu'en pensez-vous ?

Olivier Servais : Encore une fois, il est difficile de répondre à cette question de manière tranchée. Il est clair que le métavers fait d'ores et déjà partie de nos vies, en tous cas de certains pans de nos vies. Cependant, je ne suis pas certain que nous arriverons au monde virtuel tel que rêvé par Mark Zuckerberg, où tout le monde serait connecté au même moment et ne vivrait plus que dans ces univers virtuels. Les humains rêveront-ils de cela? Rien n'est moins sûr ! De plus, les limites et défis auxquels doit faire face le métavers sont bien réels. Les premières limites sont d'ordre technique: l'accès à l'énergie, les vitesses de calcul, la raréfaction des matériaux nécessaires à la concrétisation d'un, voire de plusieurs métavers ainsi que la lourdeur des appareils permettant une expérience immersive totale, constituent des freins indéniables. La sédentarité des corps est une autre limite : comment concilier notre réalité humaine de nomade

(le corps humain doit bouger) avec une réalité virtuelle, certes immersive, mais statique ? Les sociabilités et la durabilité du désir de virtuel sont deux autres défis à rencontrer par le métavers. Enfin, viennent les défis d'ordre juridique et politique, fondamentaux pour nos sociétés occidentales se réclamant du modèle démocratique. Le droit étant lié à un territoire, où va-t-on territorialiser le droit lié au(x) métavers ? C'est une question essentielle, qui est étroitement liée à l'encadrement démocratique. La logique des entreprises technologiques privées étant celle du profit, la démocratie est en tension par rapport à cela. Il est essentiel de mettre des balises et de définir des règles claires. Cela passe par une réflexion à mener de manière globale et à tous les niveaux (local, régional, national et supranational), y compris au sein d'institutions telles que le CESE Wallonie.



Voir ou revoir le Web'Actu du Conseil

Le 19 décembre 2022, le CESE Wallonie a invité Olivier Servais à intervenir dans le cadre d'un Web'Actu du Conseil. Il a fait part de ses analyses et réflexions sur le métavers, reprises dans cette interview.

L'enregistrement de ce webinar est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités du site : www.cesewallonie.be.



Ruralité : comment s'y sentir bien ?

Comment développer la cohésion sociale en milieu rural, afin de permettre aux citoyens de s'y sentir bien ? Telle était la question au centre du deuxième webinaire du cycle consacré à la ruralité, organisé le 25 novembre 2022 par le CESE Wallonie. Elle l'est également dans ce dossier.

Maisons de village, maisons rurales ou maisons multi-services : plusieurs outils ont été mis en place en Wallonie pour renforcer les services et les dynamiques locales, dans le cadre de la politique de développement rural. Florence Lesuisse, Agent de développement de l'équipe Ardenne-Famenne de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), explique les évolutions de ces infrastructures, qui ont suivi les besoins des populations, et les illustre avec des exemples concrets. Pour elle, un projet de développement rural est avant tout une aventure humaine, la dynamique étant entièrement portée par les habitants.

Trois témoignages viennent compléter la présentation de ces outils. Ingrid Lavendy, Conseillère en environnement et Coordinatrice développement rural de l'Administration communale Les Bons Villers, explique comment la maison rurale de Mellet s'est transformée en maison multi-services, au bénéfice de l'ensemble de la population.

La maison de la ruralité de Bioul, située dans la commune de Anhée, est un autre exemple d'une infrastructure née de la volonté des citoyens et au service de ceux-ci. Ses origines, ses activités et ses projets sont présentés dans ce dossier.

Laurent Dutrieux, Chargé de communication à l'asbl Santé Ardenne, présente quant à



lui les actions qu'une commune rurale peut mettre en place pour favoriser l'installation de médecins généralistes et répondre ainsi à la pénurie de praticiens.

Parmi les initiatives visant à renforcer la cohésion sociale dans les villages, le programme "Vis mon village !", initié en 2012 par la Fondation Roi Baudouin (FRB), soutient les habitants qui s'engagent à faire vivre leur village à travers des projets très concrets. Dans son interview, Yves Dario, Coordinateur de projets à la FRB, explicite les objectifs et réalisations de ce programme, ainsi que les perspectives dressées suite à l'évaluation qui a été menée.

Si la ruralité française peut sembler très différente de la ruralité wallonne, les problématiques rencontrées sont similaires, notamment en termes d'accessibilité des services. Dans l'interview qu'ils nous ont accordée, Patrick Vautier, Directeur adjoint du programme France services, et Antonin Faure Daran, Chargé de projets "partenariats, formation et qualité de services" auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), présentent les origines et principaux résultats de l'initiative "France services". Née en 2020 de la volonté du Président de la République d'assurer des services publics de proximité pour l'ensemble des citoyens français, ce programme compte aujourd'hui plus de 2.500 guichets labellisés répartis sur tout le territoire et a réalisé près de dix millions d'accompagnements individualisés.

Des lieux pour renforcer la cohésion sociale en milieu rural



Dans le cadre de la politique de développement rural, la Wallonie a mis en place une série d'infrastructures pour renforcer les services et les dynamiques locales. Maisons de village, maisons rurales ou maisons multi-services : les outils ont évolué avec le temps

et en fonction des besoins des populations. Dans l'article qui suit, Florence Lesuisse, Agent de développement de l'équipe Ardenne-Famenne de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), explique ces évolutions et les illustre avec des exemples concrets ⁽¹⁾.

"Les communes engagées dans une opération de développement rural mettent en place, au travers d'une stratégie de développement, des projets visant à améliorer le cadre de vie de leur population et peuvent bénéficier pour ce faire de subventions régionales. Si la participation citoyenne est devenue monnaie courante, cette politique régionale est la première à formaliser – dès le décret de 1991 puis celui de 2014 – la co-construction de cette stratégie par les élus et les citoyens, afin d'œuvrer au plus près des besoins du terrain. La FRW, qui accompagne des communes dans cette démarche depuis plus de 40 ans, a pu observer une évolution de ces besoins", indique d'emblée Florence Lesuisse.

Retisser le lien social

Au début des années '80, la FRW a été à la rencontre des citoyens dans le cadre de projets-pilotes, le besoin le plus criant était d'avoir un lieu où se réunir. Comme indiqué dans l'une des publications de la FRW⁽²⁾: *"La croissance démographique, l'arrivée de nouveaux habitants, la diversification des modes de vie, tout cela crée des fractures dans la société rurale, autrefois plus homogène. Les cafés de village disparaissent. Les salles paroissiales et communales ne disposent*

pas toujours de l'équipement souhaité. Trouver un lieu de rencontre devient dès lors problématique! La cohésion de la société villageoise est mise à mal en de nombreux endroits. Une véritable rupture guette les générations, les milieux sociaux, les natifs et les autres. Une difficulté à vivre ensemble s'installe, l'individualisme domine. Chacun ne voit plus que ses propres intérêts... Ce repli peut être source de conflits. Il constitue aussi une entrave au développement, à l'innovation, au lancement de nouveaux projets collectifs (...). La création de lieux et d'occasions de rencontres apparaît donc importante pour le développement de la Wallonie et de ses campagnes".

Le souhait de disposer de lieux de rencontre où retisser le lien social et redynamiser la vie villageoise explique donc la naissance et le succès des maisons de village. Celles-ci sont des infrastructures communales, polyvalentes, destinées à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants. Comme le souligne Florence Lesuisse, *"Il fallait avoir des lieux où retisser le lien social, qui ne sont pas de simples salles de fêtes mais ont un rôle polyvalent. Les espaces d'une maison de village peuvent aussi bien accueillir les rencontres des aînés ou le blind-test du club des jeunes, être utilisés comme salle de yoga puis comme réfectoire pour l'école du village. Ils sont également loués pour des événements privés. Il existe une centaine de structures de ce type en Wallonie".*

L'une des missions de la FRW est d'accompagner les communes dans les opérations de développement rural. Pour cela, 8 équipes de terrain sont réparties sur l'ensemble de la Wallonie.

Une opération de développement rural vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un Programme communal de développement rural (PCDR). Il s'agit d'un processus participatif mené à l'échelle communale, visant à construire un projet de territoire et valorisant les ressources locales.

Plus d'infos : www.frw.be



Toujours dans la même publication⁽²⁾, les rôles et objectifs d'une maison de village sont décrits de la manière suivante :

1. *"Créer des liens entre personnes d'horizons divers, maintenir ou restaurer la cohésion sociale. C'est une condition indispensable au développement de la solidarité, de projets innovants et à l'émergence d'une identité, d'une dynamique villageoise.*
2. *Fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux équipés aux normes d'aujourd'hui (notamment les normes de sécurité).*
3. *Favoriser l'économie locale. Grâce à sa polyvalence, la maison de village peut se transformer en une vitrine des produits locaux. Elle est aussi un lieu où les entrepreneurs peuvent se rencontrer, créer des partenariats, faire connaissance avec des chercheurs d'emploi. Les fournisseurs locaux (traiteurs, producteurs du terroir...) y trouvent un débouché – parfois non négligeable – lors des manifestations de relative envergure.*
4. *Valoriser un patrimoine ancien. Quand elle n'est pas construite à neuf, la maison de village s'installe dans un bâtiment désaffecté (gare, école, mairie...). Ce faisant, on évite qu'un chancre se dégrade au milieu du village. On restaure et valorise aussi un patrimoine rural souvent remarquable qui contribue à l'attractivité du village, pour les habitants et les touristes".*

Des maisons de village aux maisons rurales

La nécessité de rationaliser les espaces et d'accueillir des activités relevant des compétences de la Communauté française a conduit à la naissance des maisons rurales. Toujours selon le décret de 2014, la maison rurale est définie comme *"un bâtiment situé en milieu rural qui accueille des activités reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne que de la Communauté française"*.

"Même si cela peut sembler anecdotique, l'impact de cette mesure sur le terrain s'est révélé très important, car cela a permis de ne pas multiplier les lieux et infrastructures", constate Florence Lesuisse. "Prenons l'exemple de Tenneville, en province de Luxembourg. Lorsque nous sommes allés à la rencontre des citoyens, nous avons été face à trois demandes : le souhait des habitants d'avoir la salle des Quatre-vents rénovée, la demande de la Dramatique de Cens, une troupe de théâtre en wallon et le besoin du Conseil culturel de disposer d'un espace pour organiser des activités. En créant cette maison rurale, et en y aménageant une salle polyvalente équipée d'une scène, d'une sonorisation et de gradins amovibles, il a été possible de répondre aux trois demandes "

Il existe aujourd'hui une vingtaine de maisons rurales effectives sur le territoire wallon et autant sont en cours de création. Au niveau des services qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la maison rurale peut accueillir une salle culturelle

modulable en salle de cinéma, d'exposition ou de spectacle, une bibliothèque ou une ludothèque, un espace muséal, ...Outre ce volet culturel, d'autres services en matière d'accueil de l'enfance peuvent s'installer dans ce type d'infrastructure : une crèche, une école des devoirs ou tout ce qui relève de l'extra-scolaire.

Pour une commune, les principes pour mener à bien un projet de maison rurale sont les suivants :

- disposer d'un PCDR en cours de validité et d'une fiche-projet y relative ;
- être propriétaire du bâtiment ou du terrain en vue d'une construction ;
- activer l'accord de coopération signé par la Région wallonne et la Communauté française.

La subvention régionale peut aller jusqu'à 680.000€ maximum (subvention "bâtiment de services"), le reste étant à charge de la commune. La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient quant à elle au niveau des équipements.

Un autre exemple est celui de Nassogne, une commune de 5.000 habitants située également en province de Luxembourg, où deux éléments

déclencheurs ont permis l'instauration d'une nouvelle maison rurale. D'une part, la commune a pu acquérir des bâtiments au cœur du village, qui constituaient un chancre. D'autre part, un centre culturel reconnu existait déjà, même s'il ne disposait pas de lieu adéquat pour ses activités. La commune a réaménagé le site en maison rurale, qui dispose d'une grande salle polyvalente, avec une cuisine et une régie et qui accueille les espaces d'accueil et de bureau du centre culturel ainsi que l'office du tourisme et la bibliothèque, qui rencontre un plus grand succès depuis son installation dans ce nouveau site.

L'évolution vers des maisons multi-services

La possibilité de créer des maisons multi-services est également prévue dans le décret de 2014, qui les définit comme suit : "*infrastructures polyvalentes pouvant accueillir des services, publics et privés, mis en place pour répondre aux besoins de la population rurale*". Il s'agit de répondre aux nouveaux besoins et, entre autres, de compenser la diminution des services aux citoyens



en milieu rural. Actuellement, 7 maisons multi-services sont effectives et d'autres sont en préparation. Il s'agit d'infrastructures mises en place assez récemment. Comme son nom l'indique, les services proposés par ce type d'infrastructure sont multiples et variés : un point poste, un distributeur de billets, un espace public numérique, un service d'accueil d'enfants, une ALE, un cabinet médical, une centrale de repas, des cafés citoyens... peuvent se retrouver dans une maison multi-services. Les principes sous-jacents à l'instauration d'une maison multi-services sont similaires à ceux d'une maison rurale et les subventions sont les mêmes (80% du montant du projet, plafonnés à 850.000 €, soit 680.000 € maximum).

"L'exemple de Vaux-sur-Sûre est intéressant à présenter", remarque Florence Lesuisse. "Il existait déjà une maison de village active sur ce site. Une annexe y a été accolée pour permettre d'organiser davantage d'activités. Cette nouvelle infrastructure accueille, outre une salle polyvalente et les espaces nécessaires à son fonctionnement, un espace de co-working. Il y a également un accueil touristique ainsi qu'un point de vente de produits locaux et une borne de recharge pour les vélos électriques. Il apparaît que les salles polyvalentes fonctionnent très bien et le taux d'occupation est journalier. Par contre, le co-working démarre plus lentement, mais il n'est en place que depuis un an et il est sans doute trop tôt pour en faire le bilan".

Une aventure humaine

Au fil du temps, les outils se superposent. Pour Florence Lesuisse, peu importent les étiquettes "maisons rurales" ou "maisons multi-services", tant que les outils répondent aux besoins du terrain. Ainsi, à Tenneville, un projet de rénovation d'un bâtiment prévoit un mélange des deux infrastructures. Un accueil touristique est prévu, ainsi qu'une bibliothèque et un espace public numérique. En outre, des cabinets médicaux et une maison d'accueil des aînés, visant à développer le lien social pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches, seront installés. La salle sera véritablement polyvalente et la cuisine sera conçue comme un espace de type "familial" (loin des cuisines traditionnelles de ce type d'infrastructure). Le maître-mot est la polyvalence des lieux.

"En tant qu'agent de terrain, ce qui me frappe est la dynamique créée, qui va au-delà des pierres. Les contacts entre les élus et les citoyens ou les personnes impliquées sont nombreux et encouragent de nouvelles synergies et perspectives. Si toutes ces étiquettes permettent de poser le cadre, force est de reconnaître que sur le terrain, les fonctions s'entremêlent. Ce qui est porteur, c'est l'émulation que les projets menés provoquent au sein de la population dès les premières réflexions. Le projet de développement rural est avant tout une aventure humaine puisque l'ensemble du projet est construit avec les habitants", conclut Florence Lesuisse.

⁽¹⁾ Cet article se base sur l'intervention de Florence Lesuisse lors du webinaire "Vivre la ruralité : comment s'y sentir bien?", organisé le 25/11/2022.

⁽²⁾ Les Cahiers de la Fondation rurale de Wallonie. N°5. Les maisons de village. Pour créer des liens et de la cohésion entre les habitants de nos campagnes. Juillet 2007



Voir ou revoir le webinaire

L'enregistrement du webinaire du 25 novembre 2022 est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités du site : www.cesewallonie.be.

Polyvalence et partenariats, les maître-mots de la maison rurale de Bioul



La maison de la ruralité de Bioul est située dans la commune de Anhée en province de Namur. Cette infrastructure née de la volonté des citoyens est au service de l'ensemble de la communauté villageoise.

La maison rurale de Bioul a été inaugurée en 2016, près de 30 ans après que l'idée d'avoir un espace de rencontre intergénérationnel sur la commune de Anhée ait germé dans l'esprit de quelques habitants. Dans les années '80, une association paroissiale et un foyer pour jeunes ont mené une réflexion sur la possibilité d'avoir un lieu qui permettrait d'accueillir les jeunes et les citoyens pour des rencontres intergénérationnelles. Les travaux de rénovation d'un bâtiment ont commencé mais, suite à un incident, ils ont été suspendus et ce, pendant plus de 20 ans. Le projet a été remis à l'ordre du jour, dans le cadre du plan communal de développement rural. Et, en 2016, l'asbl Maison de la ruralité a vu le jour.

Les activités organisées au sein de la maison rurale sont multiples, le maître-mot étant "polyvalence". Plusieurs associations y sont installées. L'objectif est de favoriser les activités socio-culturelles et de mettre à disposition de tous les habitants de la commune un espace de rencontres. Au travers de ces activités et ces rencontres mais aussi des formations et débats qui sont organisés, il s'agit de favoriser les liens et de susciter la réflexion, tout en développant l'esprit critique des citoyens.

Au niveau du fonctionnement, suite à la fusion, en 2020, de la maison de la ruralité et du Conseil culturel, un nouveau Conseil d'administration a été mis en place. Après 5 ans d'existence, la volonté est de dresser le bilan des activités de la maison de la ruralité et de définir le programme des activités à organiser pour répondre aux besoins de l'ensemble des habitants de l'entité de Anhée. Des actions visant à faire connaître davantage la maison rurale sont également prévues.

Les financements proviennent notamment des subsides communaux ainsi que des revenus locatifs des espaces et du système de rétrocession de moyens du centre culturel de Dinant. La maison rurale de Bioul a également répondu à l'appel à projet "Vis mon village!" lancé par la Fondation Roi Baudouin (voir l'interview en page 17) et a obtenu des moyens pour financer deux projets spécifiques (promotion du cinéma en milieu rural et lutte contre la fracture numérique).

Outre la polyvalence, le développement de partenariats constitue l'un des principes fondateurs de la maison de la ruralité de Bioul. Les projets visent à favoriser la rencontre entre les citoyens et pour cela, de nombreux partenariats sont mis en oeuvre, notamment avec la CRF, Altéo ou le centre culturel de Dinant mais aussi avec des acteurs plus locaux comme l'ADL, la bibliothèque, des associations artistiques ou encore des écoles. La volonté est bien évidemment de répondre aux attentes des citoyens, mais aussi qu'ils puissent s'exprimer. Le processus est réellement participatif, l'objectif étant de remettre le citoyen au centre de sa ruralité.

www.maisonruraliteanhee.be

Témoignages

La maison multi-services de Mellet : un bel exemple de projet participatif

Voici un bel exemple de l'évolution d'une maison de village en une maison multi-services que présente Ingrid Lavendy, Conseillère en environnement et Coordinatrice développement rural de l'Administration communale Les Bons Villers. Ce projet mené dans le cadre de la politique de développement rural et du plan de cohésion sociale a permis de répondre aux besoins des citoyens, en impliquant ceux-ci de manière active.

"La maison multi-services est située à Mellet qui est, avec un peu plus de 2.600 habitants, le deuxième village le plus important de la commune Les Bons Villers. Le projet s'inscrit dans le cadre du PCDR et a été construit en collaboration étroite avec les citoyens, suivant les besoins de ceux-ci. Plusieurs éléments de contexte sont à l'origine de la démarche : un problème de cohésion sociale entre les habitants du centre du village et ceux des deux cités sociales situées en périphérie, l'existence de bâtiments communaux assez anciens dans lesquels se trouvaient la maison communale et l'ancien bureau de poste, la présence d'un sentiment d'insécurité suite à plusieurs braquages de cette poste située à l'arrière de l'ancienne maison communale non visible de l'activité de la place,...", explique Ingrid Lavendy.

Partant de ces constats, une démarche participative citoyenne est lancée et aboutit au projet de construction d'une maison de village. *"Les annexes anciennes abritant cette poste ont été démolies et un tout nouveau bâtiment a été construit. Inaugurée en 2006, cette maison de village accueille de*

nombreuses activités visant à la cohésion sociale comme des espaces pour les jeunes, la bibliothèque, l'espace public numérique ou une antenne de l'académie de musique", indique la Conseillère en environnement.

Au fil des années, l'évolution des besoins ainsi que les avancées du plan communal de développement rural entraînent des changements dans la maison de village, qui devient une maison multi-services avec la restauration de l'ancienne maison communale en point poste (rez-de chaussée) et en service communal de cohésion sociale (à l'étage). Les deux bâtiments proches sont reliés par une passerelle. *"L'objectif est d'être toujours au plus proche de la population et de pouvoir répondre aux demandes, tant des citoyens que du secteur associatif, en termes d'activités et de services. L'installation du service de cohésion sociale dans le bâtiment en fait le premier service communal décentralisé sur l'entité de Mellet. Les activités se développent au fur et à mesure des rencontres et des opportunités, grâce à l'implication de nombreux bénévoles. La présence du service de cohésion a également permis de cibler des animations plus spécifiques pour les personnes âgées, les personnes isolées ou fragilisées socio-économiquement ainsi qu'avec les jeunes des cités".*

Les activités et services proposés sont variés : transport social, lecture publique, animations, EPN, école des devoirs, académie de musique, sans oublier le point poste ou la mise à disposition d'une salle polyvalente. Les sources de financement sont régionales (convention développement rural), européennes (Phasing out Objectif et FEADER) et communales.

"La participation citoyenne est vraiment au cœur de ce projet, qui ne cesse d'évoluer", constate Ingrid Lavendy.

www.lesbonsvillers.be



Répondre à la pénurie de médecins en milieu rural



Face à la pénurie de médecins généralistes, quelles sont les actions qu'une commune rurale peut mettre en place ? Laurent Dutrieux, Chargé de communication de l'asbl Santé Ardenne, explique le contexte global de pénurie et présente les leviers possibles pour accueillir des praticiens dans les communes.

Santé Ardenne est le fruit de la collaboration entre les cercles de médecine générale de la province de Luxembourg (aujourd'hui regroupé en MGLUX-Association des médecins généralistes de la province de Luxembourg) et de l'arrondissement de Dinant (l'UOAD - Union des omnipraticiens de la province de Dinant), en partenariat avec la province de Luxembourg. La lutte contre la pénurie des professionnels de la santé sur ces territoires est l'objectif principal de l'association. Cela se traduit notamment par l'accompagnement des professionnels dans leur installation ou le maintien de leurs activités, par l'amélioration de leurs conditions de travail, par des conseils ou des informations spécifiques. L'objectif de cette collaboration : tout mettre en œuvre pour que des médecins généralistes s'installent dans les communes où une pénurie a été identifiée.

"Selon les chiffres de l'AVIQ, il manquerait 360 généralistes en Wallonie, notamment dans les zones rurales. Sur les 262 communes wallonnes, 132 sont en pénurie relative ou absolue", constate Laurent Dutrieux. "Plusieurs facteurs expliquent cette pénurie : la mutation de la profession et le changement dans le profil des médecins, l'âge moyen élevé des praticiens, les départs à la retraite non compensés par les arrivées, le vieillissement de la population, une aspiration des praticiens à un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle,... Pour objectiver la pénurie, il existe une cartographie établie par l'AVIQ. Sur cette base, des primes "Impulseo" sont octroyées aux généralistes pour encourager leur installation sur ces territoires".

L'expérience menée par l'asbl Santé Ardenne montre que, si la reconnaissance de la problématique est une étape importante, il faut aller plus loin dans l'analyse du contexte local. Comme l'explique le Chargé de communication : *"Outre les données brutes d'Impulseo, il importe de prendre en compte les données statistiques locales quant aux évolutions démographiques et de mettre en rapport l'offre*

de soins au niveau communal. Si une commune a un projet d'instauration de nouveaux quartiers ou logements, elle doit mener une réflexion sur l'offre des écoles ou des services, bien sûr, mais elle ne doit pas oublier l'analyse de l'offre de soins. Il s'agit de prévoir l'avenir : départ à la retraite de médecins, augmentation de la population, ouverture de nouvelles places dans une MRS,... C'est pourquoi, outre le recueil des données chiffrées, nous allons à la rencontre des médecins généralistes, afin de prendre en compte leurs avis, leurs ressentis, leurs projets, leurs besoins..."

Selon Laurent Dutrieux, plusieurs leviers existent pour favoriser l'installation de médecins généralistes : *"Tout d'abord, il faut aider à la création de pratiques de groupes. Celles-ci offrent de nombreux avantages (partage des frais, des investissements, de la charge de travail, davantage de flexibilité horaire, ...) et constituent l'un des principaux critères des jeunes généralistes pour s'installer sur un territoire. Plusieurs types de structures sont possibles (association de fait, asbl, SRL, Association de Santé Intégrée, etc.). Evidemment, il faut veiller à ne pas créer de concurrence avec un centre qui se développe déjà sur le même territoire. Deux centres peuvent coexister, mais cela doit se faire en concertation. Les médecins généralistes qui se montrent intéressés par le projet doivent être dès le départ la pierre angulaire des décisions, afin que la structure de soins qui est dessinée réponde à leurs attentes et besoins".* Plusieurs moyens sont possibles pour soutenir une pratique de groupe en matière de soins : mise à disposition de locaux, subsides, partage d'expériences. Un autre levier est d'aider à la venue d'assistants, en réunissant les conditions pour que ceux-ci viennent faire leur stage en milieu rural (encourager les médecins à devenir maître de stage, trouver un logement, mettre des locaux à disposition, ...). Le dernier levier consiste dans la mobilité des patients, en organisant les déplacements de ceux-ci vers le cabinet du médecin par des réseaux de transports spécifiques. *"Ce type de dispositif permet un gain de temps appréciable pour les médecins, a fortiori en milieu rural. La mise en œuvre conjointe de toutes ces pistes devrait permettre de répondre à ce défi de la santé en milieu rural", estime Laurent Dutrieux.*

www.santeardenne.be



Interview

Faire vivre les villages grâce aux projets de leurs habitants



Yves Dario

Parmi les initiatives visant à renforcer la cohésion sociale dans les villages, le programme « Vis mon village ! », initié en 2012 par la Fondation Roi Baudouin (FRB), soutient les habitants qui s'engagent à faire vivre leur village à travers des projets très concrets.

Yves Dario, Coordinateur de projets à la FRB, présente les objectifs et réalisations de ce programme, ainsi que les perspectives dressées suite à l'évaluation qui a été menée.

Wallonie : Quel est l'objectif de l'initiative "Vis mon village!"?

Yves Dario : Le programme "Vis mon village!" a été lancé en 2012, dans le prolongement de l'initiative "Quartier de vie", menée de 1997 à 2011. L'objectif de "Vis mon village!", qui s'inscrit dans une démarche participative, est de soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village, hameau ou quartier rural. Ce projet doit viser à améliorer la qualité de vie dans le village et à favoriser les contacts entre des groupes d'habitants larges et diversifiés (tous critères de diversité confondus : origine, âge, genre, handicap, ...). Chaque année, un appel à projet est lancé : onze éditions ont déjà eu lieu et le douzième appel va prochainement être diffusé. Le budget global par appel est de 200.000 €, chaque projet pouvant être soutenu pour un montant allant jusqu'à 5.000 €. Le programme bénéficie du soutien du ou de la Ministre de la Ruralité de la Wallonie.

Wallonie : Quels sont les exemples de projets menés en Wallonie ?

Yves Dario : Il y a environ 40 projets soutenus par appel. Parmi les 500 projets initiés depuis 2012, citons les potagers partagés, les fours à pain,

l'aménagement d'espaces publics, une webradio,... A Berloz, un conteneur mobile et multifonctionnel a été conçu pour favoriser les échanges et la solidarité entre les habitants. A Quévy-Aulnois, une représentation théâtrale historique a été créée relatant, à destination de la nouvelle génération, le parcours de Ribou, un douanier arrivé au village en 1935 et qui a profondément marqué la communauté villageoise. A Hensies, un potager multiculturel a été aménagé et utilisé par les habitants, dont ceux récemment installés. A Gourdinne, la maison de village a été redynamisée et accueille une boutique de seconde main. En 2022, un appel spécifique a également été lancé pour soutenir les communes touchées par les inondations.

Wallonie : Quels sont les critères de sélection ?

Yves Dario : Plusieurs critères de sélection sont définis, répartis en 4 axes. Le premier est en lien avec le projet en lui-même : la qualité, l'attrait, la faisabilité, le réalisme sont ainsi analysés. Le deuxième est le caractère participatif : les habitants, porteurs du projet, doivent s'investir activement dans le projet. Troisièmement, celui-ci doit constituer une plus-value pour le village, en répondant aux souhaits des habitants et en améliorant la qualité de vie du village. Enfin, la localisation du projet en milieu rural est le quatrième critère de sélection.

L'aspect rural est reconnu en suivant la cartographie des communes en zones rurales, établie par le Service public de Wallonie. Il est important de souligner que la sélection est opérée par un jury indépendant composé de 8 membres : ce n'est donc pas la Fondation qui sélectionne les projets.

Wallonie : Vous avez récemment réalisé une évaluation du programme. Pourriez-vous nous en communiquer quelques résultats ?

Yves Dario : Près de 10 ans après le lancement de l'initiative, il nous a semblé utile de mener une première évaluation, afin de dresser des constats et d'envisager certaines adaptations. Une enquête en ligne a été effectuée et un focus group rassemblant des porteurs de projets sélectionnés a été organisé. Plusieurs éléments ressortent de cette évaluation. Les principales difficultés rencontrées sont le manque de moyens, le peu d'implications des publics visés, les problèmes d'ordre technique ainsi que le maintien de la motivation du collectif associé au projet, en raison notamment des contraintes, du temps à consacrer ou des délais administratifs. Plusieurs biais quant au processus de sélection ont également été soulevés : les projets portés par des associations, *a fortiori* des associations "professionnalisées", semblent davantage privilégiés, tout comme les projets plus innovants et mieux ciblés dans une perspective de cohésion sociale. Par ailleurs, il est clair que plus la vie associative est riche, plus les chances de voir des projets émerger et être sélectionnés sont grandes.

Wallonie : Qu'en est-il des impacts de ces projets pour les communes rurales ?

Yves Dario : Les impacts sont clairement positifs. Comme vous avez pu le constater avec les exemples concrets que j'ai cités, les projets couvrent une grande diversité de préoccupations et de dynamiques rurales contemporaines. Les projets, qui ont un rôle de catalyseur, se poursuivent et enclenchent une dynamique relationnelle, multidimensionnelle... Pour la Fondation Roi Baudouin, il est essentiel de poursuivre les actions menées à travers "Vis mon village !" et de soutenir les initiatives qui stimulent la participation. Pourquoi ? Parce qu'elles permettent de créer du lien social,

de la convivialité, elles encouragent l'implication dans la vie de quartier/de village, elles remettent le citoyen au cœur du débat démocratique, elles aident des publics spécifiques et apportent des solutions à des problèmes rencontrés sur le terrain. Ces objectifs font clairement partie de l'ADN de la Fondation !

L'engagement sociétal de la FRB

La Fondation Roi Baudouin a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du Roi Baudouin. Comme l'indique Yves Dario, *"la FRB a pour volonté d'être un acteur de changement et d'innovation, de servir l'intérêt général et d'accroître la cohésion sociale aux niveaux local, national et international, de maximiser l'impact en renforçant les capacités des organisations et des individus et de stimuler une philanthropie efficace des individus et des entreprises"*. Les programmes portent sur différents champs d'action dont la justice sociale et la pauvreté, l'éducation, la santé, le climat et l'environnement, le patrimoine et la culture ou encore l'engagement sociétal.

En ce qui concerne plus particulièrement cet engagement sociétal, la FRB vise à renforcer l'impact des initiatives des citoyens et des associations. Comment ? *"La Fondation soutient les comités ou les groupes d'habitants qui œuvrent pour améliorer leur cadre de vie. Elle investit dans les organisations pour les aider à mieux réaliser leurs projets et à se développer. Elle a également créé un Observatoire de la vie associative pour mieux connaître et donner plus de visibilité au secteur associatif. A cet égard, un nouveau portail sera prochainement mis en ligne"*, explique le Coordinateur de projets de la FRB.

Plus d'infos : www.kbs-frb.be



France Services : des services publics au plus proche des citoyens



Interview

Antonin Faure Daran

Patrick Vautier

Née en 2020 de la volonté du Président de la République d'assurer des services publics de proximité pour l'ensemble des citoyens français, l'initiative France Services compte aujourd'hui plus de 2.500 guichets labellisés répartis sur tout le territoire et a réalisé près de 10 millions d'accompagnements individualisés.

Dans cet interview, Patrick Vautier, Directeur adjoint du programme France services, et Antonin Faure Daran, Chargé de projets "partenariats, formation et qualité de services" auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), présentent les origines de la démarche et ses principaux résultats. Ils dressent un premier bilan ainsi que les perspectives pour poursuivre l'amélioration de la démarche.

Wallonie : Dans quel contexte s'inscrit l'initiative France services ?

Patrick Vautier : France services est l'un des programmes mis en place par l'ANCT. Cet institut public, né en janvier 2020, a pour objectif de rapprocher l'Etat des collectivités territoriales (voir l'encadré en page 20). La crise des gilets jaunes avait mis en exergue les difficultés rencontrées par certaines collectivités locales, qui avaient le sentiment d'être délaissées dans la réalisation de leurs projets. Il s'agissait aussi de répondre à la demande des Français d'avoir des services publics de proximité. En créant l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le Président de la République a souhaité opérer une transformation profonde de l'action de l'Etat, en rapprochant les services publics des citoyens, et en facilitant la réussite des projets initiés par les collectivités territoriales et locales.

Wallonie : En quoi consiste le programme France Services ?

Antonin Faure Daran : Le programme vise la création de guichets de services publics mutualisés et labellisés, répartis sur toute la France (y compris les territoires d'Outre-mer), afin de permettre aux citoyens de réaliser leurs démarches administratives en bénéficiant d'un accompagnement individualisé. Les 9 partenaires sont les Ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations familiales, l'Assurance nationale retraite, le Pôle Emploi, la Poste, l'Agence des titres sécurisés. Pour obtenir le label, le cahier des charges prévoit une série de conditions à respecter : mettre à disposition deux conseillers France services, formés par le CNFPT et les partenaires ; assurer 24h d'ouverture minimum sur 5 jours de la semaine (étant entendu que l'ouverture du guichet peut avoir lieu le samedi, ce qui est d'ailleurs le cas pour un tiers des structures) ; fournir les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, scanners, ...) ; permettre l'accès à un espace de

confidentialité (certains sujets sensibles pouvant être abordés par les usagers) ; et enfin, avoir une signalétique extérieure adaptée. Le processus de labellisation est clairement défini : la préfecture du département identifie les porteurs de projets (ceux-ci peuvent se porter candidats), les projets sont transmis à l'ANCT, un audit externe valide le respect du cahier des charges et, si le projet remplit toutes les conditions, le label France services est octroyé, avec une subvention de 30.000€ par an. Le pilotage du projet se réalise à deux niveaux : d'une part, au niveau national au sein de l'ANCT, et d'autre part, au niveau départemental par les préfectures. Dans chaque département, l'ANCT subventionne également un demi ETP pour porter l'animation. Actuellement, 60 départements sont dotés d'un animateur.

Wallonie : Quels sont les principaux résultats ?

Patrick Vautier : A ce jour, plus de 2.500 guichets labellisés France services sont opérationnels, répartis dans sur 1.170 cantons. Plus de 99% des Français ont accès à un guichet à moins de 30 minutes de leur domicile (95% à moins de 20 minutes) tandis que 65% des structures sont installées dans des communes rurales (au sens de l'INSEE, c'est-à-dire tenant compte de la densité au km²). Avec les bus labellisés (près de 140) qui parcourent la France entière, on peut dire que les services publics sortent de leurs murs et vont à la rencontre des citoyens !

Je voudrais insister sur l'une des ressources-clé pour l'animation territoriale, à savoir la structuration du réseau. La dynamique de collaboration entre l'ANCT et les collectivités territoriales, les élus locaux ou encore les partenaires, est essentielle à la réussite du programme. Les actions de communication que nous menons (comme des journées portes ouvertes) visent à renforcer ces synergies.

Wallonie : Quelle a été l'évolution en termes de fréquentation et quels sont les types de services les plus fréquemment utilisés ?

Antonin Faure Daran : Les chiffres de fréquentation montrent une évolution à la hausse. En 2020, lors du lancement du programme, nous étions en période de crise Covid et de confinement. Le démarrage a donc été quelque peu ralenti.

Par la suite, la croissance, tant des accompagnements que des démarches menées, a été constante. Au total, près de 10 millions d'accompagnements ont été réalisés depuis 2020 et le nombre de démarches effectuées par mois est de 550.000. En moyenne, les guichets France services gèrent 10 actes administratifs par jour.



L'Agence nationale de Cohésion des Territoires est née le 1^{er} janvier 2020. Elle a été créée pour prendre la suite du Commissariat Général à l'égalité des Territoires, créé en 2014. Elle a également absorbé l'EPARECA (restructuration des commerces) et l'Agence du Numérique. Elle collabore avec plusieurs agences importantes qui travaillent avec les territoires : l'ANRU (rénovation urbaine), l'ADEME (économies d'énergie), etc.

Cet établissement public dépend actuellement du Ministère de la Transition Ecologique et des Collectivités Territoriales.

L'ANCT a pour fonction essentielle de proposer aux territoires des moyens mis à disposition pour leurs projets, et se conçoit comme une plate-forme de services à la disposition des territoires.

Au sein de l'ANCT, on retrouve la politique de la ville, les grands aménagements numériques (fibre et téléphonie 4G) ; la réduction de la fracture numérique par les usages et des services innovants, et des programmes destinés aux collectivités, marqués par le souci de conforter les villes petites et moyennes, ainsi que les centralités rurales.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>

L'accompagnement individuel représente près de 80% des accompagnements, le solde de 20% se répartissant dans la prise de rendez-vous avec un partenaire, l'accès à un ordinateur en libre-service, la participation à un atelier ou une demande d'information générale. Les contacts en présentiel sont largement majoritaires (86%) et privilégiés par rapport au téléphone (13%) ou au numérique (mail, visio). Les services les plus sollicités sont ceux du Ministère de l'Intérieur (documents d'identité, permis de conduire), de la Caisse Maladie, des Allocations familiales et de l'Assurance nationale retraite.

Wallonie : Trois ans après le lancement du programme, quel bilan dressez-vous et quelles sont les perspectives ?

Patrick Vautier : L'objectif premier, à savoir assurer la proximité des services publics avec les citoyens, semble clairement atteint. Les résultats des évaluations et enquêtes menées au sein des guichets France services sont très positifs. Actuellement, 80% des démarches sont entièrement résolues dès la première visite : c'est un point fort du programme, qui n'est pas un réseau de redirection mais bien d'accompagnement individualisé pour effectuer une démarche administrative. Les bornes de satisfaction déployées dans 500 guichets indiquent que 94% des usagers sont satisfaits de l'accompagnement proposé et que 98% le recommandent à leurs proches.

L'Acte II du programme vient d'être lancé, avec plusieurs axes de travail : accentuer la qualité de services et élargir l'offre avec de nouveaux partenariats, renforcer la formation des conseillers France Services, consolider le maillage territorial, développer la démarche d'"aller-vers". Le processus participatif a également une place importante : il faut associer l'ensemble des parties prenantes (les conseillers France Services, les partenaires, les porteurs des structures, les associations d'élus locaux) à l'évolution du programme.

Wallonie : Quels sont les points forts du programme ? Et les points d'amélioration ?

Patrick Vautier : Selon moi, le principal point fort de notre programme est le retour d'un accompagnement humain et professionnel, partout sur le territoire. Vous savez, près de 20% de la population

Projet transfrontalier

Une réflexion est en cours sur la possibilité d'étendre le programme France services avec des territoires transfrontaliers, dont la Belgique. En 2021, une étude a été menée par la Mission opérationnelle transfrontalière en 2021 dans le département du Nord. Il s'agissait de définir la liste des services publics concernés, d'identifier les interlocuteurs belges à associer et de produire un guide opérationnel pour déployer le programme France services au niveau transfrontalier. Il est principalement ressorti de cette étude la nécessité de prolonger le travail en réunissant l'ensemble des représentants des opérateurs des services publics belges et français, afin d'identifier les modalités de coordination aux échelles départementales et nationale. A terme, le lancement d'une France services portée par l'Eurométropole de Lille pouvant accueillir des permanences d'agents de services publics belges est l'un des projets transfrontaliers en gestation.

rencontrent des difficultés dans les démarches administratives, celles-ci étant de plus en plus dématérialisées et complexes. France services propose à tous les citoyens un accompagnement personnalisé, avec une personne en face d'eux et non une plate-forme numérique. La souplesse d'un label national, la liberté des acteurs locaux, la mutualisation des offres de partenaires, le très large consensus autour du concept... sont autant d'autres points forts du programme. Bien évidemment, nous avons les défauts de nos qualités ! Plusieurs points d'amélioration sont donc à envisager : investir dans la formation initiale et continue des conseillers France Services, fiabiliser l'action des 9 grands partenaires et maîtriser l'arrivée de nouveaux partenaires nationaux, accentuer la médiation numérique pour rendre les usagers autonomes et enfin, conforter le modèle économique. L'excellente collaboration entre l'ANCT et les collectivités territoriales permettra très certainement d'atteindre ces nouveaux objectifs et de pérenniser le programme France services.

Publication

Rapport d'évaluation de la politique scientifique 2022

Le rapport d'évaluation de la politique scientifique 2022, publié par le Pôle Politique scientifique, dresse les principaux constats en matière de politique scientifique sur base de 20 indicateurs, et identifie les forces et les faiblesses du système wallon de RDI.

Sur base des constats et analyses, 8 recommandations sont formulées en vue de favoriser la politique de RDI en Wallonie, comprenant des pistes d'actions concrètes.

Le rapport d'évaluation 2022 met également l'accent sur l'un des cinq domaines d'innovation stratégique définis dans la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3). Le focus est ainsi consacré aux innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs.



Un set de 20 indicateurs

Le set de 20 indicateurs permet de caractériser 6 domaines : financement, capital humain, entreprises innovantes, collaborations, valorisation et ouverture à l'international.

Voici quelques chiffres et indicateurs concernant la situation de la Wallonie en matière de R&D, analysés dans le rapport.

Financement : intensité de R&D

- Dépassement de l'objectif des 3% : 3,34% en 2019
- Objectif des 2% largement dépassé pour les entreprises (2,8%), objectif de 1% pour les pouvoirs publics pas encore atteint
- Dans le peloton de tête européen

Capital humain : nouveaux diplômés en STE(A)M

- Faiblesse en Fédération Wallonie-Bruxelles
- 15,2% en 2020 pour 25% au niveau européen
- Augmentation du nombre de diplômés : 6.525 en 2018 et 7.818 en 2020

Entreprises innovantes

- 61% des entreprises wallonnes développent des activités d'innovation
- Effet de taille important : 93% des grandes entreprises et 57% des entreprises de moins de 50 travailleurs
- Evolution positive pour l'ensemble des classes d'entreprises

Collaborations

- 42% des entreprises innovantes nouent des collaborations
- Effet de taille : 75% des grandes entreprises et 36% des entreprises de moins de 50 travailleurs
- Evolution positive après une forte baisse constatée dans le rapport précédent

Valorisation : part des secteurs High Tech et Medium High Tech dans l'emploi total

Secteurs manufacturiers HT et MHT: 4,3% de l'emploi total

- Taux égal au taux national mais inférieur à la moyenne de l'UE 27
- Stabilité

Services HT : 3,9% de l'emploi total

- Taux inférieur au taux national mais proche de la moyenne de l'UE 27
- Evolution à la hausse

Participation aux programmes européens

- Taux de captation : 0,45% pour Horizon 2020 alors que la population wallonne représente 0.82% de la population européenne, taux en baisse par rapport au programme-cadre précédent
- Déposants : universités (52%), entreprises (41%), centres de recherche (12%)
- Taux de succès : entreprises (17%), centres de recherche (15%), universités (14%)

Recommandations 2022

Le Pôle formule 8 recommandations pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI. Voici la synthèse de ces recommandations :

1. Des actions à court terme pour faire face à la crise actuelle

Trois actions ponctuelles à mettre en œuvre à court terme :

- Dégager des solutions pour adapter les soutiens en cours à la hausse des coûts salariaux afin de pouvoir assurer les engagements contractuels et conserver l'emploi.
- Privilégier l'octroi de subsides plutôt que le recours aux avances récupérables pour répondre à l'imprévisibilité et aux nombreuses incertitudes auxquelles doivent faire face les entreprises.
- Assurer une procédure de liquidation rapide et efficace des aides afin de ne pas mettre en difficulté les acteurs concernés et ne pas compromettre la conduite ultérieure d'activités de RDI.

2. La nécessité de privilégier une vision stratégique pérenne

- Urgence de s'engager pleinement dans une dynamique de transition durable.
- Nécessité d'un cadre politique et stratégique cohérent et stable.
- Soutien aux orientations définies notamment dans la S3 et le Plan de relance.
- Mise en garde contre une réorientation massive des budgets de recherche vers ces domaines ou au gré des urgences.
- Pérennisation des impulsions données dans le cadre du Plan de relance au-delà de cette législature, avec mise en place d'un dispositif d'évaluation.



3. La réaffirmation de l'importance de la RDI pour le redéploiement de la Wallonie

- Contexte budgétaire difficile, nécessité de trouver des moyens budgétaires supplémentaires.
- Importance d'investir dans les activités de RDI pour assurer le redéploiement économique et sociétal de la Wallonie.
- Poursuite des efforts pour atteindre l'objectif européen de consacrer 1% du PIB de moyens publics à la RDI.
- Nécessité de pérenniser les budgets dédiés RDI ainsi que des moyens prévus dans le Plan de relance.
- Soutien aux programmes/projets présentant les retombées les plus porteuses pour la Région.

4. Intensifier la valorisation de la recherche

- Evolution positive en matière de valorisation, poursuivre les efforts entrepris.
- Renforcer la complémentarité des différents dispositifs existants afin de proposer des mécanismes de soutien et d'accompagnement intégrés et coordonnés pour faciliter cette valorisation.
- Développement des outils les mieux adaptés aux différents métiers et mobilisation maximale de l'ensemble des dispositifs disponibles.

- Projets situés à des hauts échelons TRL (Technology Readiness Level) : nécessité d'être plus en phase avec la réalité des domaines technologiques et de garantir une qualification adéquate des activités de R&D afin de ne pas handicaper le financement des projets.
- Impact du renforcement des collaborations entre acteurs de la recherche au travers d'écosystèmes résilients sur le potentiel de valorisation : encourager cette dynamique notamment via les instruments de soutien régionaux à la RDI.

5. Une action urgente à mener pour augmenter le nombre d'étudiants dans les filières STEM

- Soutien à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à renforcer l'attractivité des filières STE(A)M auprès des jeunes dans le Plan de relance.
- Urgence : parvenir à un accord sur une définition des STE(A)M et encourager le développement de collaborations efficaces.
- 4 axes nécessaires pour aboutir à un plan impactant :
 - Réformer l'enseignement des sciences en développant la démarche d'investigation et les approches créatives et en mettant mieux en évidence le lien avec la technologie.

- Développer une approche spécifique au genre féminin.
 - Mieux faire connaître la diversité des métiers.
 - Réfléchir à une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.
- 6. Un engagement des acteurs de la recherche dans les programmes européens à encourager**
- Mise en œuvre d'actions complémentaires et coordonnées afin de renforcer davantage la participation des acteurs wallons et augmenter leur taux de succès : soutien aux activités de réseautage, mise en place d'un lobbying efficace au sein des comités de programmes, "prime Horizon" pour les universités et les centres de recherche.
- Action en amont avec mesures de soutien spécifiques pour permettre la progression des projets au sein de l'échelle TRL et atteindre les stades indispensables pour pouvoir participer aux programmes européens.
 - Soutien financier pérenne pour les instruments actuels d'accompagnement afin qu'ils bénéficient d'un financement plus stable et ne soient plus tributaires de la programmation des fonds européens.
- 7. Un renforcement des liens avec l'administration**
- Identification de l'utilisation précise des moyens publics régionaux de soutien à la RDI : relancer les travaux visant à caractériser l'utilisation des crédits budgétaires à la R&D par types d'outils et par type d'acteurs.
 - Mise en place d'une plate-forme de discussion entre le Pôle et le SPW-EER avec le soutien du Ministre de la Recherche.
- 8. Le soutien au maintien de l'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs**
- Intérêt de cet instrument fiscal pour le développement des activités de RDI et soutien à son maintien.
 - Réflexions à mener afin de lever les difficultés rencontrées et faciliter l'application de cet instrument en cohérence avec les réalités des entreprises, des universités, des hautes écoles et des centres de recherche agréés.

Focus

Outre les changements de structure et de format, la publication propose une autre nouveauté via le focus sur les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs. Il s'agit de l'un des domaines d'innovation stratégique défini dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie.

Intelligence artificielle, jumeaux numériques, Internet des objets, matériaux intelligents : ces technologies clés sont essentielles pour permettre à l'industrie wallonne d'opérer sa transformation en industrie 4.0 et de s'engager vers des modèles plus durables.



Le Rapport d'évaluation du Pôle Politique scientifique est disponible en version papier auprès du Service Communication du CESE Wallonie : communication@cesewallonie.be.

Il peut également être téléchargé (PDF) via le site internet www.cesewallonie.be.

Usage(s) des petites voiries : pour une vision intégrée et coordonnée

L'usage des petites voiries concerne l'ensemble des citoyens wallons. Il s'agit d'un sujet sociétal important et sensible : chaque partie prenante ayant sa propre vision de la petite voirie et de son usage, des difficultés et questionnements apparaissent de plus en plus souvent sur le terrain.

Plusieurs instances consultatives dont le CESE Wallonie assure le secrétariat ont adopté un avis d'initiative commun sur ce sujet. Cet avis comprend des propositions et recommandations articulées en 8 thématiques sur les enjeux liés aux usages des petites voiries et qui nécessitent une action coordonnée de l'ensemble du Gouvernement wallon.

Un séminaire a également été organisé le 1^{er} décembre 2022 afin de présenter et de débattre de cet avis.



L'avis "L'usage des petites voiries en Wallonie: précisions et recommandations" est disponible sur le site www.cesewallonie.be

Entamée début 2022 au sein de la Commission régionale pour l'exploitation des carrières (CRAEC), la réflexion sur les usages des petites voiries a abouti à la remise d'un avis d'initiative commun à plusieurs instances consultatives dont le CESE Wallonie assure le secrétariat.

L'usage des petites voiries concerne en effet toute une série de secteurs ou de milieux (carrières, espaces agricoles, tourisme, forêts, etc.) et d'intervenants (promeneurs, cavaliers, cyclistes, propriétaires ou ayants droit, autorités publiques, etc.), chacun ayant sa vision de la petite voirie et de son usage. Quant aux enjeux, ils sont multiples et transversaux, ce qui implique une approche globale de la problématique.

Face à ces constats, plusieurs instances consultatives ont donc rendu un avis d'initiative sur ce thème. L'objectif est d'attirer l'attention du Gouvernement wallon sur les enjeux que posent les petites voiries de manière générale, transversale et concrète. Si le décret "Voiries" de février 2014 ne doit pas nécessairement être revu, il est essentiel de réunir toutes les conditions pour qu'il soit véritablement opérationnel. A cet égard, une meilleure coordination des mesures adoptées et actions envisagées par les différents Ministres est indispensable.

L'avis d'initiative comprend des recommandations concrètes réparties en 8 axes.

1. Clarifier et opérationnaliser le décret "Voiries"

- Préciser certaines notions en vue de clarifier la portée et les implications du décret de 2014
- Assurer l'opérationnalité du décret grâce à l'adoption d'arrêtés d'application
- Prendre les mesures visant à améliorer l'articulation et la coordination entre le décret "voiries" et d'autres réglementations

2. Mettre en place l'Atlas des voiries communales

- Mettre en place une méthodologie visant à aboutir à un inventaire des voiries communales à jour
- Fournir les moyens nécessaires (humains, financiers)

3. Fournir une information fiable et à jour

- Mettre à disposition des informations non équivoques (Atlas des voiries communales et d'autres informations en lien avec les petites voiries) via un site Internet actualisé ainsi que sous format papier

4. Préciser certains éléments de procédure (création, modification ou suppression de voiries communales)

- Elaborer un déroulé visant à expliciter la procédure "plan-permis" établie par le Code du Développement territorial
- Appréhender, entre autres, la composante environnementale et patrimoniale lors de la création, modification ou suppression de voiries communales

5. Améliorer la participation des différents acteurs visés par l'usage des petites voiries

- Veiller à ce que les processus de participation soient effectivement appliqués
- Réfléchir à une amélioration du dispositif de participation du public et qui soit initié le plus en amont possible

6. Améliorer l'accès et la circulation sur les voiries communales

- Assurer la formation de tout agent de contrôle en vue de garantir une interprétation uniforme de la législation
- Uniformiser la signalétique en Wallonie

7. Installer des bonnes pratiques

- Mettre en place un programme de sensibilisation et d'information en ce qui concerne la circulation sur les petites voiries
- Sanctionner effectivement les comportements inappropriés

8. Appréhender la charge de la responsabilité en cas d'accident

- Fournir une assurance responsabilité civile à l'échelle de la Wallonie
- S'inspirer des expériences menées en la matière dans les pays limitrophes

A travers cet avis d'initiative, les instances consultatives concernées par cette thématique importante plaident pour une action coordonnée du Gouvernement wallon en ce qui concerne les petites voiries.

01/12/2022

Séminaire



Plus de 100 personnes ont participé au séminaire organisé par le CESE Wallonie le 1^{er} décembre 2022. Lors de cet événement, l'avis d'initiative sur les petites voiries, commun à plusieurs instances consultatives wallonnes, a été présenté et débattu avec les participants.

Plusieurs intervenant.e.s ont exposé en détails les différentes parties de l'avis (voir page 27). Séverine Vanwaeyenberge et Raoul Hubert, pour le Pôle Ruralité, ont expliqué les implications générales du décret "Voiries". La mise en place de l'Atlas des voiries communales a été présentée par Tom De Schutter, représentant le Pôle Logement. Jocelyne Fauchet, membre du Pôle Aménagement du territoire, a insisté sur l'importance de la mise à disposition d'une information fiable et à jour, tandis que les éléments de procédure de la création, modification ou suppression de voiries ont été explicités par Monique Van den Bulcke, de la Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières. André Ozer, membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, a quant à lui abordé la question de la participation des différents acteurs visés par l'usage des petites voiries. Ensuite, Anne Depiessé et Rémy Huon, représentant le Pôle Mobilité, ont évoqué l'accès et la circulation sur les voiries communales. Enfin, Olivier Guillitte, du Pôle Environnement, a parlé de l'installation de bonnes pratiques et la charge de la responsabilité en cas d'accident.



L'enregistrement du séminaire ainsi que les présentations PPT sont disponibles sur le site www.cesewallonie.be.

Sans-abrisme : chiffres et analyses



Dans le cadre de l'élaboration d'un avis d'initiative sur le sans-abrisme, la Commission Action-Intégration sociale du CESE Wallonie a entendu les équipes universitaires qui ont mené, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, des études approfondies sur le terrain.

Cet article fait la synthèse des principaux chiffres et constats dressés, montrant que le sans-abrisme, encore peu connu, ne se limite pas aux grandes villes et recouvre des situations de vie très variées.

La problématique du sans-abrisme ou de l'absence de chez soi revêt de nombreux aspects, encore méconnus. Il s'agit d'une forme extrême de pauvreté, qui prive les personnes concernées d'une combinaison de ressources matérielles et immatérielles. Pour pouvoir lutter efficacement contre ce phénomène, il est important de disposer de données fiables. La Fondation Roi Baudouin a soutenu des équipes universitaires ⁽¹⁾ pour mener des études de terrain en collaboration avec les services sociaux et les pouvoirs locaux dès 2020⁽²⁾.

Plusieurs catégories sont identifiées pour rendre compte des situations diverses auxquelles sont exposées les personnes qui n'ont pas de logement : espace public, hébergement d'urgence ou pour personnes sans-abri, sortie de séjour en institution, logement non conventionnel (caravane, cabane, squat, ...), logement temporaire chez des amis ou dans la famille, être sous la menace d'une expulsion de son logement.

En Wallonie, les villes de Liège et Arlon ont été choisies durant la phase expérimentale en 2020, les villes de Charleroi et Namur en 2021. L'opération se poursuit en 2022 à Tournai et dans 9 communes du Brabant wallon ainsi qu'en Communauté germanophone.

Les résultats observés fin octobre 2021 à Charleroi indiquent, sur près de 1.160 personnes repérées, qu'un grand nombre (36%) se trouvent dans l'espace public ou dans un abri non-conventionnel. Une majorité (70%) sont des hommes. Les enfants concernés sont nombreux (200), surtout présents dans les foyers d'hébergement, chez des parents ou amis. Une personne sur deux est en instabilité

de logement depuis moins d'un an. Une personne sur trois a un problème d'assuétude, près d'une personne sur cinq a entre 18 et 25 ans. 80% des individus recensés sont belges.

Les chiffres relevés pour Namur sont globalement comparables avec une présence plus importante de femmes, d'enfants et de jeunes adultes ainsi que de personnes hébergées chez des amis ou des parents. Seule une personne sur quatre n'a pas de problème de santé, près de 27 % connaît un problème d'assuétude. Environ 17% du public serait éligible au programme "housing first", c'est-à-dire en situation de sans-abrisme depuis plus de 2 ans et rencontrant des problèmes psychiques ou d'assuétude. 21% des personnes recensées n'ont pas de revenu formel, 71% bénéficient d'un revenu de remplacement ou d'une allocation, près de 5% d'un revenu du travail.

Derrière les chiffres, des situations variées

Le nombre de personnes dénombrées est régulièrement plus élevé que le chiffre attendu, dévoilant aussi le sans-abrisme "caché". Les travaux de terrain font apparaître ainsi une partie immergée de l'iceberg que représente le mal logement. Ils démontrent que les situations s'avèrent beaucoup plus variées et nuancées que l'image stéréotypée souvent associée à la personne vivant à la rue, à savoir celle d'un homme isolé avec des problèmes d'assuétude. Les études de terrain indiquent aussi que le phénomène du sans-abrisme ou de l'absence de chez soi n'est pas uniquement limité aux grandes villes, même s'il y est plus important. Selon les premières projections, 6 personnes sur 1.000 habitants seraient concernées dans les grandes villes, 4 pour 1.000 habitants dans les villes moyennes et de 0,5 à 1 pour 1.000 habitants dans les petites communes.

Le sans-abrisme le plus visible (espace public et foyers d'accueil) ne représente qu'un tiers de la population recensée. Les relevés de terrain ont fait apparaître l'importance de l'hébergement temporaire dans la famille ou chez des amis ainsi que le grand nombre de personnes vivant dans des lieux non conventionnels.

Les femmes représentent entre 30 et 35% des personnes dénombrées. Elles sont souvent

accompagnées d'enfants, leur situation résulte fréquemment de problèmes relationnels dont la violence intrafamiliale. Les enfants sont aussi directement concernés par la problématique, ils représentent 26% des personnes dénombrées et séjournent principalement dans les centres d'accueil, les logements de transit ou, avec leurs parents, chez des amis ou des membres de la famille.

Les jeunes adultes (18-25 ans) représentent environ 20% des personnes sans-abri. Leur situation est souvent causée par un conflit avec les parents. Ils sont régulièrement hébergés par des amis ou d'autres membres de la famille. La durée de leur sans-abrisme est plus courte. A noter qu'entre 15 et 30% d'entre eux, selon les villes, ont un passé en institution d'aide à la jeunesse. Les femmes y sont plus présentes (40%) et une majorité des jeunes adultes concernés bénéficie de revenus provenant des CPAS. Comparativement aux adultes plus âgés, les jeunes sont moins nombreux à avoir des problèmes de santé, physiques, psychiques ou d'assuétudes.

Pour une logique préventive

La Wallonie a récemment mis en place un observatoire du sans-abrisme, ancré au sein de l'administration et associant les diverses parties prenantes impliquées dans la lutte contre ce phénomène. Celui-ci devrait permettre de disposer de données quantitatives et qualitatives concernant les personnes sans-abri, d'assurer le suivi d'une stratégie globale de lutte contre la grande précarité, de permettre un basculement vers une logique préventive du sans-abrisme en lieu et place d'une logique de gestion de la pauvreté. Il s'agit d'adopter des plans d'action davantage ciblés et efficaces. Les pouvoirs locaux, régulièrement confrontés à la grande précarité, pourront également y trouver une expertise.

La Commission Action et Intégration sociale du Conseil ainsi que ses sections "Action sociale" et "Intégration des personnes étrangères", assurent un suivi de la situation et des mesures prises, notamment dans le cadre du Plan wallon de sortie de la pauvreté, en donnant la parole aux acteurs de terrain, en vue de préparer de futurs avis.

⁽¹⁾ CIRTES UCLouvain et LUCAS, KULeuven

⁽²⁾ Les objectifs, méthodologie et résultats détaillés de l'étude sont disponibles en ligne : <http://www.sansabrismeabsence-dechezsoi.be/>

La recherche et les sciences au service du patrimoine



Depuis plus de 50 ans, le Laboratoire de Recherche des Monuments historiques participe activement à la restauration de monuments et d'œuvres mobilières protégées au titre des Monuments historiques, en France et parfois à l'étranger. Lors d'une conférence organisée par la CRMSF, Aline Magnien, Directrice du LRMH, a retracé l'histoire et les missions du laboratoire et présenté quelques recherches récentes. Voici les principaux éléments de sa présentation.

Le LRMH est créé en 1967 et installé à Champs-sur-Marne en 1970. Ce service public national remplit trois missions principales : l'étude de cas sur les œuvres (identification des matériaux, diagnostic sur la détérioration et la conservation des matériaux, environnement des œuvres et conservation préventive et suivis de chantiers), la recherche (sur les mécanismes de dégradation, l'efficacité et la durabilité des traitements de conservation et la conservation préventive) et la diffusion des résultats (formations aux nouveaux matériaux et aux nouvelles technologies, journées d'étude, etc.).

Afin de mener ses missions, le LRMH se divise en plusieurs pôles scientifiques : béton, bois, grottes ornées, métal, microbiologie, peinture murale et polychromie, pierre, textile et vitrail. De plus, un grand centre documentaire en conserve les archives (plus de 5.500 dossiers d'analyse), des ouvrages et publications scientifiques, ainsi qu'une matériauthèque qui permet de comprendre, étudier et réinterroger de très nombreux matériaux (de la pierre au béton en passant par les textiles).

Lors de sa conférence, Aline Magnien a présenté les expérimentations suivantes : l'élaboration d'une vitrine à membrane en polymère poreux qui permet le maintien d'une humidité stable pour des œuvres à exposer ; des études sur les façades en plâtre ; des recherches sur le béton afin d'en assurer la conservation et la restauration ; des questions soulevées autour du brunissement et

rougissement des plombs de couverture et le traitement par huiles essentielles et par UV-C contre les infestations micro- et biologiques.

Enfin, elle a abordé la mobilisation du LRMH à la suite de l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, en aidant à élaborer les protocoles de récupération des matériaux sur place afin d'en assurer le tri, l'identification, l'entreposage et le réemploi. Le Laboratoire offre également son expertise aux maîtres d'ouvrage pour d'autres défis posés par ce chantier de restauration (approvisionnement en pierres neuves, essais de déplombage, etc.).

Ce sont 34 personnes, dont 23 scientifiques, qui relèvent quotidiennement le défi de comprendre et de restaurer les biens patrimoniaux à l'aide de méthodes et d'équipements scientifiques, notamment en privilégiant les méthodes d'analyse non intrusives. Si la technologie de pointe est sollicitée, la Directrice du LRMH a insisté sur l'importance de l'œil humain qui, une fois exercé, reste un incroyable outil intelligent pour observer et analyser le patrimoine.

A travers les quelques exemples présentés lors de cette conférence, il est apparu évident que les problématiques auxquelles est confronté le LRMH correspondent à celles soulevées dans d'autres pays, dont la Belgique. Il est donc essentiel et passionnant de découvrir les recherches et résultats de ce Laboratoire et de profiter de ces échanges d'expériences et de pratiques.

Retrouvez l'intégralité de la conférence sur la chaîne Youtube du CESE Wallonie.

Apprendre de nos campagnes : De fructueuses leçons de choses...

Jean-Yves Quay

L'Harmattan

(Questions contemporaines)

La civilisation rurale est la longue et réciproque adaptation de l'homme avec son milieu.

Elle a produit de quoi nous nourrir, nous loger et nous vêtir. Nous lui devons la forme de nos villes et les matériaux pour la construire, les paysages, nos animaux de compagnie, les fleurs, mais pas seulement. Les caractères particuliers de nos territoires ruraux sont le manifeste d'une culture à l'œuvre. Le propos de ce livre est de rappeler l'histoire de notre société agreste, et particulièrement de la patiente invention de notre habitat. Car l'histoire multimillénaire de l'agriculture ne se résume pas en la chronologie d'une activité vivrière. Elle est bien plus que cela.



Les grands défis économiques

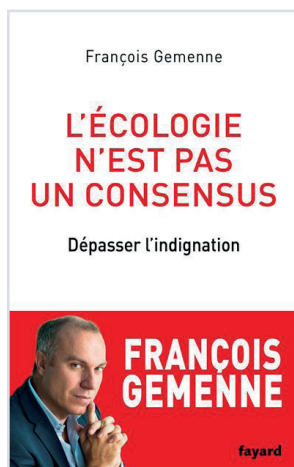
Olivier Blanchard, Jean Tirole

PUF

Cet ouvrage présente et explique les principales conclusions du Rapport Blanchard-Tirole.

En 2020, le Président de la République française proposait en effet aux auteurs de constituer une commission indépendante pour explorer les grands défis à venir. Le travail de cette commission internationale de vingt-quatre économistes aboutit à un rapport portant sur trois défis structurels pour l'économie mondiale: le changement climatique, les inégalités et l'évolution démographique. Ces trois défis sont véritablement existentiels car si nous ne les relevons pas, nous mettons en péril l'avenir de nos sociétés. Et pourtant, les gouvernements ne cessent de repousser

l'heure des décisions. La question est donc simple: comment faire adopter des solutions nécessaires mais coûteuses et sans retombées positives immédiates? Il faut s'efforcer de dépasser la stricte rationalité économique: pour chacun de ces défis, la réponse doit consister en un ensemble de réformes complémentaires, qui prennent en compte les perceptions et, surtout, les multiples dimensions de la question. Il est impératif que nos politiques reflètent enfin l'urgence du long terme.



L'écologie n'est pas un consensus : Dépasser l'indignation

François Gemenne
Fayard

Alors que les circonstances devraient y conduire, l'écologie ne parvient pas à s'imposer comme la force politique dominante du XXI^{ème} siècle. Cet ouvrage explique les raisons de cette apparente contradiction, et pointe les limites de la démocratie représentative dans sa capacité à mener des politiques transformatrices pour la protection du climat ou de la biodiversité. S'il existe un large consensus dans la société pour reconnaître la situation alarmante de l'état de l'environnement, ce consensus disparaît dès qu'il s'agit d'évoquer les solutions, et fait volontiers place aux caricatures ou aux indignations stériles.

Si la démocratie représentative apparaît comme une impasse, la situation n'est pas désespérée pour autant : la démocratie ne se réduit pas aux élections, et l'ouvrage montre comment le changement peut advenir en explorant d'autres voies...

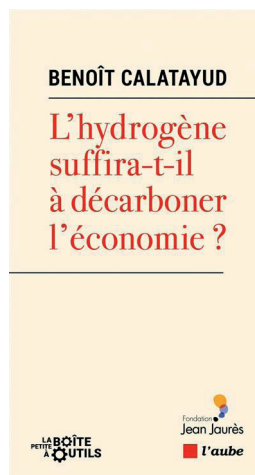
L'hydrogène suffira-t-il à décarboner l'économie ?

Benoît Calatayud
Éditions de l'Aube ; Fondation Jean Jaurès
(Monde en cours)

Face à l'urgence climatique, l'hydrogène est-il la solution ? Il bénéficie d'une dynamique politique et commerciale sans précédent, puisqu'il serait un moyen à la fois de sauvegarder la compétitivité de notre industrie et de développer l'emploi, mais aussi d'atteindre nos objectifs climatiques.

Or, cette molécule n'est efficace sur ce plan que si sa production est décarbonée, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui.

C'est tout l'enjeu du défi qui se pose et auquel l'auteur répond en formulant un ensemble de propositions concrètes en faveur d'une filière hydrogène décarboné.



En finir avec le règne de l'illusion financière :
Pour une croissance réelle
 Jacques de Larosière
 Odile Jacob

Nous savons tous que notre monde s'est beaucoup endetté depuis des décennies et que sa "financiarisation" a atteint des proportions jamais atteintes auparavant, du moins en temps de paix. Mais quelle est la gravité de ce phénomène? Quelles sont ses conséquences sur la solidité de notre système financier, sur le fonctionnement de notre économie et sur l'avenir même de notre société? Il faut surtout comprendre comment notre monde a changé subrepticement de modèle: il a glissé, depuis deux décennies, vers un paradigme étrange, celui où l'essentiel de l'activité économique se traduit désormais par la hausse des valorisations d'actifs financiers au détriment de la croissance, des revenus salariaux et de l'investissement productif. Il est temps de mettre fin au règne de l'illusion et de remettre en valeur les ressorts économiques fondamentaux sans lesquels il ne peut y avoir de vraie croissance.



L'Europe dans la guerre : ramses 2023
 IFRI
 Sous la direction de Thierry de Montbrial et Dominique David
 Dunod

La guerre d'Ukraine réinstalle-t-elle l'Europe au centre des compétitions géopolitiques ? Avec quel avenir pour l'Union européenne, et pour le continent tout entier ? Le conflit s'impose dans toutes ses dimensions, redécouvertes : humaines, militaires, économiques, technologiques, de communication... Sommes-nous adaptés à ces réalités ?

La sécurité européenne se joue aussi au sud : comprenons-nous vraiment l'Afrique, dans toutes ses diversités, une Afrique plus que jamais champ clos des rivalités de puissances ?

Et dans notre bibliothèque numérique

Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage : évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010-2020

ONEM : Direction Statistiques, Budget et Études (Octobre 2022)

Source : onem.be

Agir durablement contre la pauvreté

Jean Hindricks, Joël Van Cauter

ITINERA (Novembre 2022)

Source : itinera.team

Le Baromètre des parents : 2022

Ligue des Familles (Novembre 2022)

Source : liguedesfamilles.be

Électricité : est-il possible de contenir la hausse des prix ?

Axel Gautier

IRES : Regards Économiques Numéro 174 (Novembre 2022)

Source : regards-economiques.be

Les indicateurs de l'enseignement : 2022 : 17^{ème} édition

Fédération Wallonie-Bruxelles : Administration générale de l'Enseignement (Novembre 2022)

Source : enseignement.be

Les pièges à l'emploi : le nœud du problème n'est pas la fiscalité

Philippe Defeyt

IDD : Note de l'IDD (Novembre 2022)

Source : iddweb.eu

Rapport sur l'économie wallonne : 2022

Frédéric Caruso, Jérôme Danguy, Florence Henkart, et al.

IWEPS (Novembre 2022)

Source : iweeps.be

Analyses territoriales et touristiques de la zone de loisirs au plan de secteur : outil à destination des acteurs publics actifs dans le développement territorial et le secteur touristique

Derek Bruggeman, Valérie Cawoy, Michèle Haine

CPDT : Notes de Recherche N°84 (Décembre 2022)

Source : cpdt.wallonie.be

L'inflation actuelle en Belgique requiert une réaction collective équilibrée

Bruno Van der Linden

IRES : Regards Économiques Numéro 175 (Décembre 2022)

Source : regards-economiques.be

Typologie des communes wallonnes selon leur équipement fonctionnel en matière de services à la population, d'activités économiques et de tourisme

Julien Charlier, Isabelle Reginster

IWEPS : Working Paper N°37 (Décembre 2022)

Source : iweeps.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

04/232.98.14
biblio@cesewallonie.be

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité - Dossier - Interviews : Nathalie Blanchart
Actus : Carole Carpeaux, Nathalie Delbrassinne,
Nathalie Dereymaeker, Fabienne Dideberg et
Sophie Hanson
Livres : Jean-Claude Pirlot

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

© UCLouvain : pp.2 et 4
© Adobe Stock : cover, pp. 3, 6, 8, 22, 24, 29
© JP Ruelle : p.9
© FRW : pp. 2, 10, 11 et 12
© Commune de Anhée : p.14
© Les Bons Villers : p.15
© Remy Huon : p.26
@ LRMH : p.31

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro :
Mmes Ingrid Lavendy, Florence Lesuisse et
Monique Saelens ainsi que MM. Yves Dario, Antoine Faure Daran, Olivier Servais et Patrick Vautier.

Merci à Frédérique Debrule pour sa précieuse relecture.